

LOCATION locaux habitation loi ALUR

BIENS EN GESTION - NON MEUBLES

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

Charge locataire

< à 35 m² = 8 €/m²

35 m² < 65 m² = 5 €/m²

65 m² < 89 m² = 4 €/m²

≥ 90 m² = 3 €/m²

Charge propriétaire

< à 35 m² = 8 €/m²

35 m² < 65 m² = 5 €/m²

65 m² < 89 m² = 4 €/m²

≥ 90 m² = 3 €/m²

État des lieux

Charge locataire : 3 €/m² *

Charge propriétaire : 3 €/m² *

BIENS EN GESTION - MEUBLES

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

Charge locataire : 8 €/m² Charge propriétaire : 8 €/m²

État des lieux

Charge locataire : 3 €/m² * Charge propriétaire : 3 €/m² *

BIENS HORS GESTION

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

Charge locataire : 8 €/m²

Charge propriétaire : 8 €/m²

État des lieux :

Charge locataire : 3 €/m² *

Charge propriétaire : 3 €/m² *

**Notre agence ne réalise les états des lieux que pour les immeubles loués par nos services.*

LOCAUX COMMERCIAUX

Les honoraires de location pour les baux : garage, parking, commerciaux ou professionnels sont de 12 % TTC du loyer net annuel à la charge du Preneur.

GESTION

HONORAIRES

- 12 % TTC pour tout loyer inférieur à 200 € et entre 6,5 % et 10 % TTC selon le type de bien sur les sommes encaissées.
- Assurances Loyers Impayés, Détérioration immobilière, Assistance Juridique 2.5 % TTC.

SYNDIC

HONORAIRES

- À partir de 100,00 € TTC par lot pour les associations syndicales libres*
- À partir de 150,00 € TTC par lot pour les copropriétés*
- Frais de pré-état daté : 150 € TTC à la charge du copropriétaire vendeur
- Frais d'état daté : 380 € TTC à la charge du copropriétaire vendeur
- **Les honoraires sont définis en fonction de l'état de la copropriété, du nombre de lots et de leur affectation.*

TRANSACTION

- Nos honoraires sont libres et fixés d'un commun accord entre les deux parties pour les fonds de commerces, pas de porte ainsi que les murs commerciaux et les terrains.
- Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf si une convention est précisée dans le mandat.

Type de mandat : tous les types de mandat

Taux d'honoraires de ventes maximum

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
< 50 000€	5 000€ TTC
50 001€ à 100 000€	7 000€ TTC
101 000€ à 150 000€	8% TTC
150 001€ à 300 000€	7% TTC
300 001€ à 500 000€	6% TTC
> 500 001€	5% TTC
Garage jusqu'à 15 000€	2 000€ TTC
Constructeurs – Promoteurs – Partenaires	5% TTC
Estimation, succession, donation	568€ TTC

Toutes les sociétés, exploitant sous l'enseigne MAURICE GARCIN sont juridiquement et financièrement indépendantes.